

COMMUNE DE LALIZOULE

Séance du 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Pernet et Pesson

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 25/05/2023

Date d'affichage : 25/05/2023

Délibération n°20230602_026

Objet : Décision modificative n°1 – Budget Commune

Vu l'incohérence des résultats constatée par la Comptable Publique à l'article 1068, entre le budget primitif et son compte de gestion,

Vu l'omission d'alimenter les lignes 65818 et 7498 lors du vote du budget,

Compte-tenu de la nécessité de régulariser la situation,

Le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

N° DM	Date	Objet	Montant
1	02/06/2023	Décision modificative n°1	
		60612 - Énergie – Électricité	-2 423,00
		65818 - Autres	1 423,00
		7498 - Autres reversements sur dotations et particip.	1 000,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00
		2157 - Matériel et outillage technique	-1,88
		TOTAL INVESTISSEMENT	-1,88
		TOTAL DEPENSES	-1,88
		1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	-1,88
		TOTAL INVESTISSEMENT	-1,88
		TOTAL RECETTES	-1,88
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	-1,88
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	-1,88

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice Deschamps

